



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 30 MARS 2016

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine

Nombre de membres dont le Conseil Syndical doit être composé : 18

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 14

L'an deux mil seize, le 30 mars à 20h45, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle de réunion de la communauté de communes du Sammiellois sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

M. Xavier COCHET	M. Laurent PALIN
M. Sylvain DENOYELLE	M. Lionel PLANTEGENET
M. Michel FRANCOIS	Mme. Marie-Christine TONNER
M. Lionel JACQUEMIN	M. Jean-François VALLOIRE
M. Laurent JOYEUX	M. François VUILLAUME
M. Régis MESOT	M. Felix WALDBILLIG
M. Michel MOREAU	M. Jean-Claude ZINGERLE

Etaient excusés :

M. Michel DEMOYEN	M. Dominique MOUSSA
Mme. Nathalie MARTINET	

Etaient absents :

M. Daniel BERNARD	
-------------------	--

Pouvoirs :

Ordre du jour :

1. Vote des délibérations :

- Délibération n° 2016 / 04 : Vote du Budget Primitif 2016
- Délibération n°2016 / 05 : Demande de subvention 2016 – Conseil Régional – Soutien à l'ingénierie de Pays

2. Questions diverses

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de modifier l'ordre du jour comme suit :

- ajout d'un point et d'une délibération supplémentaire : « Délibération n°2016 / 06 : Elaboration d'un projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine »

Michel FRANCOIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 23 mars 2016.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

1) VOTE DES DELIBERATIONS

- Délibération n° 2016 / 04 : Vote du Budget Primitif 2016

Le Président, Sylvain DENOYELLE, précise que quelques ajustements ont été effectués depuis le débat d'orientation budgétaire de la semaine dernière. L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire urbaine Nancéenne (ADUAN) élabore une proposition de mission de 15 000 € HT.

Il est décidé de demander le paiement de la participation aux communautés de communes pour moitié tout de suite, et le reste en septembre.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :

Budget principal – 2016		
Section de fonctionnement	Recettes	Dépenses
	111 092,34 €	111 092,34 €
Section d'investissement	Recettes	Dépenses
	6 000 €	6 000 €
TOTAL	117 092,34 €	117 092,34 €

- d'AUTORISER le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la décision précitée et signer tous les documents correspondants.
- Délibération n°2016 / 05 : Demande de subvention 2016 – Conseil Régional – Soutien à l'ingénierie de Pays

Fanny FAIVRE-PICON explique que le Conseil Régional a informé les collectivités que les modalités d'intervention 2016 seraient les mêmes qu'en 2015 jusqu'au mois d'octobre. La demande de subvention se base donc sur les mêmes taux que les années précédentes. Le taux d'intervention des années pour les venir n'est pas encore connu.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le plan de financement pour un montant total de projet de 34 000 €.
- de SOLLICITER une subvention de 17 000 € auprès du Conseil Régional au titre du « soutien à l'ingénierie de Pays » pour l'année 2016 ;
- de TRANSMETTRE et SIGNER l'ensemble des documents relatifs à ces demandes de subventions ;
- de S'ENGAGER à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers.
- Délibération n°2016 / 06 : Elaboration d'un projet de territoire du PETR Cœur de Lorraine

Sylvain DENOYELLE procède à la lecture de la délibération. Il explique que celle-ci fait suite aux discussions engagées la semaine dernière quant aux objectifs prioritaires communs à l'échelle du PETR.

Régis MESOT souhaite que le projet de territoire soit l'extraction des projets de territoire des intercommunalités.

Michel MOREAU souhaite modifier la délibération proposée de la sorte : « Il est décidé : ... - de DEMANDER au Préfet d'arrêter un périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du PETR Cœur de Lorraine élargi ». Cette modification est acceptée.

Michel MOREAU demande quelle sera la démarche adoptée pour écrire la feuille de route.

Régis MESOT estime que cela est déjà en cours avec le lancement prochain dans un FISAC. Il faudra rédiger un cahier des charges pour réaliser une étude préalable à la réponse à l'appel à projet et mettre en place un comité de pilotage constitué des forces vives économiques du territoire. Il s'agit d'un projet qui dure 3 ans, et à la fin, les collectivités engagées doivent pérenniser les financements. Une réunion doit être organisée avec la DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qui pilote le FISAC. Régis MESOT ajoute que la communication doit être pensée en amont pour ne pas qu'il y ait une multiplication des petits dossiers et ainsi que les projets soutenus contribuent efficacement au développement économique du territoire. Par exemple, il pourrait être décidé de flécher des priorités thématiques.

Michel FRANCOIS précise que sur la programmation FISAC 2015-2016 de la communauté de communes du Sammiellois, ce sont 23 dossiers qui ont été acceptés.

Le projet de mise en place d'un FISAC à l'échelle du PETR est validé par le Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de REAFFIRMER la volonté du PETR Cœur de Lorraine de définir un nouveau périmètre incluant la communauté de communes issue de la fusion entre Entre Aire et Meuse et Triaucourt-Vaubecourt, pour constituer un espace de coopération à l'interface entre les deux agglomérations meusiennes, le Grand Verdun et Meuse Grand Sud.

- de DEMANDER au Préfet d'arrêter un périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du PETR Cœur de Lorraine élargi
- d’AFFIRMER la construction d’une réflexion commune sur le développement économique du territoire
- d’ECRIRE la feuille de route définissant les modalités et la planification de mise en œuvre des décisions précitées.

2) QUESTIONS DIVERSES

Régis MESOT souhaiterait également qu'une communication sur les OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) à destination des artisans locaux soit réalisée de manière mutualisée.

Michel MOREAU estime qu'un point pourrait être fait avec la chambre des métiers sur l'état des lieux des qualifications RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) des artisans sur le territoire, obligatoire pour prétendre au Prêt à Taux Zéro (PTZ).

Lionel JACQUEMIN propose de réfléchir à l'échelle du PETR sur une politique commune d'implantation de la fibre, et notamment les nœuds.

Jean-François VALLOIRE se questionne sur la nécessité d'investir dans la fibre au vu des évolutions technologiques importantes.

Laurent PALIN explique que le Département propose un projet à 15 ans, mais s'interroge sur les moyens qui y sont affectés.

Jean-François VALLOIRE estime qu'il y a urgence car pour une personne qui souhaite s'installer sur le territoire, l'accès au Très Haut Débit est prioritaire aujourd'hui.

Lionel JACQUEMIN ajoute que l'on ne peut pas parler d'une politique économique commune sans une politique commune sur la fibre.

Pour Michel MOREAU, une rencontre avec M. Dominique VANON (directeur général adjoint Ressources, Infrastructures, Patrimoine au Conseil Départemental de la Meuse) devrait être organisée. Il ajoute que dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, actuellement en cours d'élaboration, notre territoire doit se positionner fortement sur sa spécificité qui est l'arboriculture et l'agriculture. Pour ce faire, une rencontre avec la Chambre d'Agriculture devrait être organisée. Par ailleurs, concernant la zone d'activité de la gare Meuse TGV, il estime qu'une communauté de communes de 6 000 habitants n'aura pas les reins assez solides pour en assurer la gestion. Ce rôle pourrait revenir au GIP Objectif Meuse. Pour les communautés de communes, l'essentiel est de se concentrer sur les entreprises du territoire et de faire en sorte qu'elles se développent.

Régis MESOT souhaite la constitution prochaine d'un comité de pilotage du FISAC à l'échelle du PETR dans le cadre de l'appel à projet prévu en juin 2016 et suggère des contacts avec la DIRECCTE, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

Sylvain DENOYELLE relate la rencontre avec le bureau de l'Union Commerciale, Industrielle et Artisanale (UCIA) de Saint-Mihiel, et suggère 2 niveaux d'adhésion : d'une part, une adhésion pour le Sammiellois avec des services étendus, d'autre part, le reste du territoire avec des services moins nombreux.

Aucun point supplémentaire n'est abordé.

La séance est levée à 22h30.